



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 MARS 2024

DÉLIBÉRATION
N°2024-03-DEL-052

OBJET :
PASSATION D'UN
MARCHE DE
FOURNITURE DE
PRODUITS ET
MATÉRIELS
D'ENTRETIEN

RAPPORTEUR :
Monsieur le Maire

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESENTES:
33

NOMBRE DE VOTANTS: 33

Le 06 mars 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 27 FEVRIER 2024.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Anne LAPORTE donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Christophe MARGAT donne pouvoir à Monsieur Gilles GAILLARD

EXCUSÉ(S): 0

ABSENT(S): 0

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE DE PRODUITS ET MATÉRIELS D'ENTRETIEN

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n° 20230125DEL002 en date du 25 janvier 2023 donnant délégation de compétences au Maire,

VU la délibération n°2023-04-DEL-199 en date du 5 avril 2023 modifiant la délégation de compétences au maire,

VU la fin du marché 2020M04 avec la société HERSAND DELAISY CARGO en date du 24 mai 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de Triel-sur-Seine de disposer de produits et de matériels d'entretien dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux, effectué par des agents de la Ville,

CONSIDÉRANT que le marché actuel arrive à échéance le 24 mai 2024 ; il est nécessaire de lancer un nouveau marché,

CONSIDÉRANT que le coût prévisionnel est estimé au maximum à 50 000 € H.T. annuel,

CONSIDÉRANT que le marché sera conclu pour un an renouvelable 3 fois,

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas prévu de décomposition en lots car l'allotissement de ce marché ne permettrait pas à la Commune d'avoir un volume suffisamment conséquent et représentatif pour permettre une offre concurrentielle.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré **à l'unanimité**,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager la procédure de passation d'un marché de fourniture de produits et de matériels d'entretien pour l'entretien des bâtiments communaux de la commune de Triel-sur-Seine, selon la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 3° du Code de la commande publique.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire dans le cas où la procédure serait infructueuse, à relancer celle-ci selon les dispositions prévues par le Code de la commande publique en pareil cas.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à attribuer et signer le marché de fourniture de produits et de matériels d'entretien pour l'entretien des bâtiments communaux de la commune de Triel-Sur-Seine ainsi que les éventuels avenants et documents d'exécution du marché.

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à l'exécution et le règlement du marché de fourniture de produits et de matériels d'entretien pour l'entretien des bâtiments communaux de la commune de Triel-Sur-Seine.

ARTICLE 5 : DE PRÉCISER que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN

La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication.
Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>*